

Roms : insalubrité,

■ Les Roms... Qui sont-ils, combien sont-ils et où vivent-ils ? Quels sont leurs droits et leurs devoirs ? Quels sont ceux de l'Etat et des collectivités ? A travers l'exemple d'un campement de Ris-Orangis, nous tentons de répondre à ces questions...

Depuis plusieurs mois, les Roms sont particulièrement sous le feu de l'actualité. Est-ce parce que les flux d'immigration de ces populations sont plus fréquents ? Pas réellement, mais la mise en place, fin août, de la circulaire interministérielle "relative à l'anticipation et à l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites" (lire ci-dessous) a sans doute accentué la visibilité des Roms dans la société.

■ Combien sont-ils ?

Dans l'Essonne, les populations roms sont estimées entre 1 300 et 1 500 personnes, adultes et enfants, « mais nous sommes plutôt dans une fourchette



Pendant des années, la seule méthode utilisée par les pouvoirs publics pour traiter du dossier des occupations illicites consistait à un démantèlement des camps. Une situation en passe d'évoluer.

haute », indique le préfet de l'Essonne, Michel Fuzeau. Dans la plupart des cas, les Roms vivent dans des squats mais aussi dans des bidonvilles. Dans l'Essonne, 25 lieux de campements sont dénombrés, dont les plus importants sont à Vigneux-sur-Seine (400 personnes), Ormoy-Villabé (300 personnes) et Ris-Orangis, commune qui compte

à elle seule sept sites occupés, dont un situé sur la RN7 qui concentre 270 personnes (lire ci-dessous).

■ Qui sont-ils ?

Le terme Rom ne caractérise aucune réalité tangible. « Il ne correspond pas à une ethnie en particulier dans la mesure où gitans, romanichels, tziganes, bohémiens ou manouches, par exemple,

n'ont pas la même origine, poursuit le représentant de l'Etat dans l'Essonne. De plus, le terme Rom n'englobe pas les mêmes catégories de personnes selon le droit communautaire et le droit français, ce dernier n'assimilant pas les Roms aux gens du voyage, contrairement à l'union européenne. En réalité, ceux que nous appelons Roms sont des ressor-

tissants majoritairement roumains et bulgares qui ont fui leur pays d'origine pour des raisons économiques ou suite au rejet de leurs concitoyens. »

■ Où vivent-ils ?

Dans l'Essonne, les Roms occupent la plupart du temps des terrains publics, très peu de terrains privés, car les terrains privés libres ou en friche sont rares et que dans ce cas les propriétaires sont plus vigilants. « Les terrains publics occupés sont en majorité des terrains d'Etat, par exemple par le biais de la Direction des routes d'Ile-de-France (Dirif), de l'Agence foncière et technique de la région parisienne (AFTRP), détaille le préfet Michel Fuzeau. Pour le reste, il s'agit soit de terrains appartenant à Réseau ferré de France (RFF), soit à des collectivités, Conseil régional, Conseil général ou communes. » Un choix d'implantation guidé par plusieurs aspects. « La caractéristique commune à ces terrains est qu'il s'agit à chaque fois de réserves foncières, à proximité immédiate d'axes routiers ou de voies ferrées, qui permettent aux Roms de vivre sur un espace inoccupé. La proximité des voies ferrées est particulièrement recherchée de ces populations car le train leur permet de se rendre à Paris où ils vont faire la manche », détaille le préfet.

→ suite page suivante

■ Une circulaire oui, mais pour quoi faire ?

Communément nommée "circulaire Valls", la circulaire interministérielle du 26 août 2012 est en fait un document cosigné par sept ministres. Le texte dicte la ligne de conduite que les services publics se doivent d'adopter en cas d'occupation illégale d'un territoire. Première étape, « mobiliser les services de l'Etat et les acteurs locaux concernés ». Dès l'installation d'un camp, le maire se doit de procéder à une évaluation, en y associant, outre les pouvoirs publics, « les associations susceptibles d'apporter un concours ». L'étape suivante est celle du diagnostic de la situation de chacune des familles ou personnes isolées, afin de prendre en compte l'ensemble des problématiques (logement, emploi, santé, scolarisation, etc.). Une fois ce constat dressé, la mise en place d'un accompagnement est prévue par le texte. C'est dans ce paragraphe que l'accès aux droits est mis en avant, notamment en matière d'obligation de scolarisation et de soins. Pour l'hébergement, plusieurs solutions sont prévues mais toujours dans l'objectif de « stabiliser les personnes pour favoriser leur insertion ». En matière d'intégration professionnelle, le gouvernement a récemment facilité les conditions d'accès pour les Roumains et les Bulgares. Les taxes dues par l'employeur sont supprimées, les mesures de droit commun de l'emploi doivent alors être appliquées. Dernier volet, « mobiliser les moyens disponibles ». Moyens de droit commun, mobilisation des fonds européens ou autres, toutes les possibilités afin de résoudre le problème, financièrement et matériellement, doivent être mises en application. ■S.G.

■ Sur les vingt-cinq campements installés dans le département, sept se situent sur la commune de Ris-Orangis

Ris-Orangis, un cas d'école en Essonne

C'est le bidonville qui a fait le plus de bruit. Pourtant, ce n'est ni le plus vaste, ni le plus peuplé. Le camp installé aux abords de la Nationale 7 à Ris-Orangis est depuis quelques semaines envahi... par les journalistes ! Libération, France Info ou encore Média-part et même El Pais, quotidien espagnol, en ont fait leurs choux gras. En ligne de mire, la scolarisation imposée par le maire, Stéphane Raffalli, dans une salle de la ville. Une mesure annulée par le préfet de l'Essonne, Michel Fuzeau.

■ Sept camps et plus de deux cents habitants

« Je pense que le dispositif que nous avons mis en place pour scolariser ces enfants, qui ne l'avaient jamais été, était bien meilleur que la décision prise par le préfet. » Même après avoir essuyé de nombreuses réactions (y compris des accusations de racisme et d'apartheid), Stéphane Raffalli n'en démord pas, sa solution, « qui devait être temporaire », était la bonne. Elu en novembre 2012 pour remplacer Thierry Mandon, appelé sous d'autres cieux (ceux de l'Assemblée nationale), le nouveau maire s'est retrouvé avec la patate chaude entre les mains, autrement dit le dossier des Roms, que les maires du département ont pu se "refiler" pendant dix ans par le



Le camp aux abords de la N7 est devenu, malgré lui, le symbole des bidonvilles du département.

biais des expulsions. La faute à une gestion sinon désastreuse, tout au moins quasi inexistante de ces camps illicites, accentuée par le fait que bon nombre de communes ont laissé passer du temps avant de se conformer au schéma départemental d'aires d'accueil des gens du voyage. Une situation qui a donc progressivement contraint la commune de Ris-Orangis à accueillir pas moins de sept camps aujourd'hui, s'étendant des berges de la Seine à l'hippodrome, pour une estimation de plus de deux cents réfugiés apparentés roms. Une situation qui serait en train de changer selon l'édile. « J'ai tout de suite sollicité les instances supérieures mais je me suis senti un peu seul. Je n'avais pas les moyens de mettre en œuvre la circulaire. Mais les choses ont

changé et la procédure va pouvoir être appliquée. C'est la première fois que de tels moyens vont être mis à disposition d'une commune. » L'élue l'assure, démantèlement il y aura, mais pas d'expulsions sans insertions.

■ L'insertion par le travail et l'éducation

Si la circulaire établit clairement le travail en coopération entre les pouvoirs publics et les associations (lire ci-contre), il est clair que sur ce point il reste encore des efforts à fournir (lire page suivante). Toutefois, des projets sont à l'étude. « J'aimerais travailler sur un projet valorisant, pour une vingtaine de familles, pour réussir l'intégration par le travail, poursuit le maire. Mon équipe pourrait proposer un travail dans le BTP et

la rénovation du patrimoine à la ferme Lot, où un certain nombre de travaux doit être effectué. » Des modules d'insertion à l'échelle communale qui seraient complétés par d'autres dispositifs pris en charge par le Conseil général ou encore la préfecture.

■ Vers un apaisement ?

Reste que la scolarisation des enfants des camps a été le fait de trop pour beaucoup de parents d'élèves. Des inquiétudes quant aux vaccins des enfants, pourtant en règle, et surtout un sentiment d'inégalité face aux charges qu'eux doivent subir, alors que les parents des camps en sont exempts. « Il y a une colère qui s'exprime, mon rôle est d'éviter qu'elle se transforme en exaspération. L'image qui me hante est celle de Marseille où la population est descendue avec des fourches pour chasser les Roms. Je me refuse à voir cela sur la commune dont j'ai la responsabilité. » Depuis une semaine, les choses semblent prendre un léger tournant. Mais si, à l'image de Ris-Orangis, les autres communes de l'Essonne ne veulent pas continuer de déplacer ces populations d'une ville à l'autre, il faudra avant tout garder la ligne de conduite adoptée ici par le maire, démanteler oui, mais par l'intégration. ■S.G.